



AVIS PUBLIC

ADOPTION RÈGLEMENT MUNICIPAL

Prenez avis qu'à une séance ordinaire tenue le 3 décembre 2012, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 2012-195
Code d'éthique et de déontologie à l'intention
des employés de la Ville d'Asbestos**

Ce règlement énonce les principales valeurs de la municipalité pour les employés municipaux en matière d'éthique et en établit les règles et les sanctions, le tout en conformité avec la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du greffe de la Ville d'Asbestos aux heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la Ville d'Asbestos au : www.ville.asbestos.qc.ca.

Donné à Asbestos, Québec, ce 5^e jour du mois de décembre 2012.

Marie-Christine Fraser, greffière